



BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUELLE

D'après la loi « Informatique et Liberté » N°78-17 du 16 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ce questionnaire

Date d'Inscription : / / Renouvellement Nouveau Quotient familial : N° Carte :

Information concernant l'adhérent

Nom / Prénom : Sexe : M F

Date de naissance : / / Profession / situation de l'adhérent :

Adresse :
.....

Représentants légaux (*obligatoire pour les adhérents mineurs*)

Téléphone : Portable :

E-mail (en Majuscule) :

Téléphone : Portable :

E-mail (en Majuscule) :

Activités

1 - 2 -

3 - 4 -

Cadre réservé à l'administration

Mode de paiement : Chèque Espèces ANCV Payasso

Tournez s'il vous plaît ➡

Fiche Sanitaire

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom Prénom : Téléphone :

Nom Prénom : Téléphone :

Nom de votre médecin traitant (Facultatif) :

Téléphone :

Renseignements médicaux :

Allergies (alimentaires, médicamenteuses, chimique, asthme, autre...) :

- Si oui préciser la cause de l'allergie et le protocole à tenir :

Indiquer les difficultés de santé (maladie, opérations, trouble du comportement, trouble dys,...), en précisant les précautions à prendre.

Ce que vous souhaitez nous signaler, port de lunettes, prothèse auditives.....)

Je soussigné(e), déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la MJC à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident.

Date :/...../.....

Signature :

Autorisation de l'adhérent ou du représentant légal (pour les adhérents mineurs)

L'Adhérent ou le représentant légal de l'adhérent, l'autorise à adhérer et pratiquer les activités de la MJC et déclare :

- Autoriser la MJC à utiliser les images et les séquences sonores réalisées pendant les activités ou spectacles, pour la diffusion et la publication (spectacle fin d'année) Oui Non
- Autoriser la MJC à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident Oui Non
- Autoriser la MJC à laisser l'adhérent partir seul après son activité Oui Non
- Avoir pris connaissance du règlement de la MJC Oui Non

Cotisation : Toute année commencée est due. La cotisation est annuelle (année scolaire). Elle est payable en totalité le jour de l'inscription avec la possibilité de régler par chèque en plusieurs fois. Cependant la MJC restera à l'écoute de vos difficultés si les soucis dus à la crise sanitaire venaient à perdurer. N'hésitez pas à vous rapprocher de la direction le plus rapidement possible si votre situation le demande.

La MJC peut être amenée à modifier les lieux, heures et jours des activités et se réserve le droit d'annuler certaines d'entre elles par manque de participants.

Parents attention ! La route aux abords de la MJC est dangereuse. La MJC, décline toute responsabilité en dehors de ses locaux.

Assurez-vous de la présence de l'animateur avant de laisser votre enfant.

A le/...../.....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)